

S O U J U R I R

de nouvelles perspectives professionnelles

Vous voulez évoluer, bouger, changer ?
Votre expérience mérite d'être valorisée ?
Envie de concilier vie professionnelle et familiale ?
Vous envisagez une reconversion et pourquoi pas monter votre propre entreprise ?
Vous êtes à la recherche d'un nouvel emploi ?

**Faites votre
bilan de compétences
avec**



SEMAPHORES
GROUPE ALPHA

Formule Premium



Le bilan de compétences est la prestation dédiée pour répondre à vos interrogations.

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences Premium ?

Êtes-vous prêt.e à dévoiler votre potentiel caché et à créer une carrière sur mesure ?

Choisir de faire un **bilan de compétences Premium** c'est s'offrir un accompagnement personnalisé et approfondi qui vous guidera dans votre orientation professionnelle.

En **conformité avec le cadre légal du bilan de compétences**, la démarche du bilan de compétences vous permettra :

- D'analyser vos compétences, vos potentiels et vos aspirations ;
- De valoriser votre parcours professionnel ;
- D'explorer vos talents cachés, et renforcer votre confiance en vous ;
- D'identifier différentes options de carrières et vous donner les clefs pour faire un choix éclairé ;
- De construire un projet professionnel ou personnel en adéquation avec vos ambitions, compétences et besoins du marché ;
- D'élaborer un plan d'action stratégique concret.

Une **méthodologie basée sur 3 dimensions essentielles** à la réussite de votre démarche :

- **Une approche individuelle sur mesure** basée sur une réflexion approfondie et une batterie de tests et d'évaluation spécifique ;
- **Une approche digitale** via notre plateforme Semon'Coach ;
- **Une approche collective** par des conférences thématiques ciblées.

Notre **équipe d'experts** dévoués, issus de formation supérieure en gestion des ressources humaines et/ou psychologie du travail, qui :

- Structure la démarche à l'aide d'une méthodologie sur mesure ;
- Mène les entretiens approfondis de face à face axés sur le questionnement, la reformulation, l'expérimentation et le coaching ;
- Vous accompagne tout au long de la réflexion en vous aidant à analyser et à établir des priorités dans vos objectifs ;
- Assure le suivi de votre projet 6 mois après la fin de la prestation.



À qui s'adresse-t-il ?

Le bilan de compétences s'adresse à tous, quel que soit votre statut (*cadre, cadre supérieur, chef d'entreprise, fonctionnaire ou demandeur d'emploi, employé, etc.*).

Quelle durée ?

- **24 heures** : comptez 16 heures d'entretiens individuels et 8 heures de travail personnel et de recherches documentaires guidées par votre consultant.
- Sur une période de **2 à 3 mois**.
- Un suivi est assuré **jusqu'à 6 mois** après la fin du bilan.

Quand le réaliser ?

Sur ou hors temps de travail.

Pour vous permettre de réaliser votre bilan de compétences, nos bureaux sont ouverts du **lundi au vendredi de 9h à 18h** (*possibilité d'être reçu en dehors de ces horaires*).

Quels outils ?

- Des supports d'aide à la réflexion.
- Une série de tests et d'évaluations exclusives de personnalité certifiés type SOSIE, PAPI ou MBTI, un inventaire d'intérêts professionnels et des tests d'aptitudes peuvent éventuellement être utilisés en fonction du projet.
- Des rencontres avec des professionnels et un soutien pour la réalisation d'enquêtes terrain.
- Et votre plateforme en ligne accessible 24h/24.

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES

ecovadis
Business Sustainability Ratings

Déroulement du bilan de compétences

Le bilan de compétences comprend 3 phases incontournables :

1

PHASE PRÉLIMINAIRE

Pour comprendre et clarifier votre demande, poser les objectifs de travail et vous présenter la méthodologie qui sera appliquée.

2

PHASE D'INVESTIGATION

Pour identifier vos compétences, aptitudes, connaissances générales, motivations et définir ainsi votre projet professionnel.

3

PHASE DE CONCLUSION

Finaliser votre projet ainsi que le plan d'actions nécessaire à sa mise en œuvre.

Remise d'une synthèse de votre bilan de compétences.

Votre consultant procède à une adaptation du déroulement, de la méthodologie, des outils, de la démarche et du nombre d'entretiens individuels en fonction de vos besoins et de la nature de votre demande.

À la fin de votre bilan de compétences, vous aurez :

- Validé un (ou des) projet(s) réaliste(s) et réalisable(s) en cohérence avec votre profil, les opportunités d'emploi, vos contraintes personnelles, ...
- Défini un plan d'actions opérationnel pour mener à bien votre projet (exemples : actions de formation à mettre en place, argumentation personnalisée pour votre employeur, ...)



Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement concernant l'accessibilité de nos sites aux personnes à mobilité réduite, veuillez contacter notre Référent Handicap à l'adresse suivante :

contact.handicap@semaphores.fr

Un support digital complémentaire via notre plateforme en ligne !

- Des modules de tests et d'e-learning pour vous évaluer ;
- Des passerelles métiers ;
- Toute l'actualité emploi (salons, évènements, etc.) pour rester connecté à la dynamique de votre marché ;
- Une interactivité avec votre Coach via des conseils avisés, un espace documentaire sécurisé, une messagerie intégrée ;
- L'adéquation de votre profil sur votre territoire ;
- Toutes les offres du marché pour postuler et gérer vos candidatures.



Financement de votre bilan

► Au titre du plan de développement des compétences :

L'employeur peut être à l'initiative de la démarche (vous devez toutefois être d'accord) et financer le bilan sur son plan de développement des compétences. Il s'agit le plus souvent d'une action concertée avec la DRH, pour envisager une mobilité interne par exemple.

► Au titre du CPF – Compte Personnel de Formation :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, que vous soyez salarié du secteur privé, fonctionnaire ou contractuel, vous pouvez réaliser un bilan de compétences financé par le CPF. Si vous souhaitez le réaliser sur votre temps de travail, une autorisation d'absence sera à demander à votre employeur. La demande de financement est à instruire directement sur le site :

www.moncompteformation.gouv.fr

► L'autofinancement :

Si aucune des solutions de financement citées ci-dessus ne vous est accessible, vous pouvez financer votre bilan de compétences.

Pour toute information tarifaire, veuillez nous contacter :

gestion.carrieres@semaphores.fr ou Tél. 01 40 15 56 12

Éthique et déontologie

► Le volontariat :

Vous devez être volontaire et consentant lorsque la demande est à l'initiative de l'employeur.

► La confidentialité des échanges :

Le consultant qui mène les entretiens est tenu au secret professionnel. Les résultats du bilan ne sont communiqués qu'à vous seul et ne sont communicables à un tiers qu'avec votre accord.

Le document de synthèse est établi sous la responsabilité du prestataire et avec votre validation.

Les documents élaborés sont détruits après le bilan.



Sémaphores est un cabinet de conseil qui intervient depuis 1983 sur un champ très large d'expertises : transformation & restructuration, qualité & performance RH, management des talents, stratégies territoriales, audit et expertise comptable, ...



35 000
personnes
accompagnées
depuis 2018



300
consultants
et experts



2 000
clients



200
Sites

CONTACT

01 40 15 56 12

gestion.carrieres@semaphores.fr

105 avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris

www.semaphores.fr